

DEMANDE

- de reprise à temps complet
 d'autorisation de travail à temps partiel
 de temps partiel de droit

A renseigner et à déposer au secrétariat de votre circonscription avant le 22 février 2021

Je soussigné(e), M. Mme M. Nom d'usage : Nom de famille : Prénom :
 Affectation : à titre provisoire fonction (adjoint directeur, fonction spécialisée, autre)
 à titre définitif

Fonctions de TR ZIL ou BRIGADE : oui non

Participation au mouvement : Je ne participerai pas au mouvement 2021 Je participerai au mouvement 2021

Demande conditionnelle de travail à temps partiel oui ... non Si oui Indiquez la raison : demande de congé formation professionnelle pour l'année 2021
 demande de stage de formation CAPASH pour 2021
 demande d'affectation sur certaines natures de postes (Cf point 1.3 de la circulaire)

REINTEGRATION A TEMPS COMPLET :

Demande à reprendre mon service à temps complet (entourez la mention utile) : le 01.09.2021 ou aux 3 ans de mon enfant (indiquez la date) :

TEMPS PARTIEL DE DROIT pour raisons familiales, de handicap - Ne pas oublier de joindre un justificatif

- souhaite exercer à temps partiel de droit (1^{ère} demande, changement de quotité ou renouvellement*) durant l'année scolaire 2021-2022 selon l'organisation suivante éventuellement aménagée en fonction des horaires de l'école :
- 50 % (ou proche de cette quotité sans être inférieur à 50 %) (Cf point 2.1 de la circulaire)
 - 75 % (1 jour entier libéré soit + ou - 75%) (Cf point 2.1 de la circulaire)
 - 80% (3 jours travaillés plus 3 mercredis sur 4 travaillés + complément horaire) (Cf point 2.1 de la circulaire : le temps de service pourra s'effectuer sur une autre école d'affectation, les modalités étant organisées par le service de la DRH)

Au motif suivant :

- pour élever un enfant de moins de 3 ans ou adopté depuis moins de 3 ans **Date de naissance ou d'accueil de l'enfant** :
- pour donner des soins à un enfant, conjoint, ascendant (pièces justificatives à transmettre)
- pour raison de handicap (pièces justificatives à transmettre)

* entourer la mention utile

TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION (sous réserve de l'intérêt du service).

- souhaite exercer à temps partiel (1^{ère} demande, changement de quotité ou renouvellement*) durant l'année scolaire 2021-2022 selon l'organisation suivante éventuellement aménagée en fonction des horaires de l'école :
- 50 % (ou proche de cette quotité sans être inférieur à 50 %) (Cf point 2.2 de la circulaire)
 - 75 % (1 jour entier libéré soit + ou - 75%) (Cf point 2.2 de la circulaire)
 - 80% (3 jours travaillés plus 3 mercredis sur 4 travaillés + complément horaire) (Cf point 2.1 de la circulaire : le temps de service pourra s'effectuer sur une autre école d'affectation, les modalités étant organisées par le service de la DRH)

* entourer la mention utile

TEMPS PARTIEL ANNUALISE : QUOTITE 50 % accordée sous réserve de l'intérêt du service. Ne pas oublier de joindre un justificatif

Période travaillée souhaitée :

- Du 01/09/2021 au 31/01/2022
- Du 01/02/2022 au 31/08/2022
- Période indifférente

EN CAS D'IMPOSSIBILITE : indiquez si vous souhaitez bénéficier :

- d'un temps partiel traditionnel : (indiquez la modalité souhaitée)
- 50 % (ou proche de cette quotité sans être inférieur à 50 %)
- 75 % (1 jour entier libéré soit + ou – 75%)
- 80% (3 jours travaillés plus 3 mercredis sur 4 travaillés + complément horaire)

- d'un temps complet.
- d'une disponibilité.
- Autres (à préciser).....

Je suis informé(e) de la proposition d'opter pour la sur-cotisation.

J'ai bien pris note que ma demande est formulée pour une année scolaire.

Je m'engage à accepter le service qui me sera attribué.

A....., le

Signature du demandeur :

AVIS de l'IE

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE

Date et signature de l'Inspecteur de l'Education Nationale

AVIS du Chef d'Etablissement (SEGPA...)

- FAVORABLE
- DEFAVORABLE

Date et signature du Chef d'Etablissement